



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, 12 août 2020

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois



### Belprahon

#### Avis de construction

*Requérant et propriétaire foncier:* Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

*Auteur du projet:* Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

*Projet:* Création d'un couvert d'entrée avec sas vitré.

*Emplacement:* Parcelle N° 529 de Belprahon.

*Dimensions:* Selon plans déposés.

*Zone:* H1.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 12 août 2020

Le Conseil communal



### Court

#### Assemblée bourgeoise

mardi 22 septembre 2020 à 20h  
au Centre communal, 2<sup>e</sup> étage

##### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2019, ratifier les dépassements de crédit
3. Discuter et accepter un crédit extra budgétaire pour le remplacement de la conduite d'eau potable de Sous-Graiterie, pour un montant de Fr. 180'000.-, à couvrir éventuellement par voie d'emprunt
4. Divers

##### Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 22 septembre 2020 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 6 octobre 2020, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 19 août 2020

Bourgeoisie de Court



### Crémînes

#### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Crémînes lot 3

La zone bâtie du village de Crémînes, comprenant également les alentours immédiats en culture intensive, a fait l'objet d'un renouvellement. La

zone extérieure comprenant les pâturages et forêts a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. Le périmètre concerné précédemment par le remaniement parcellaire de Grandval a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

Le tracé des limites naturelles de la rivière La Rauss, entre la sortie du village et Gänssbrunnen, a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 24 août au 23 septembre 2020

au secrétariat communal de Crémînes (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Les mutations 2018/4, 2019/1, 2019/4, 2019/9, 2019/10 et 2020/2 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le **lundi 7 septembre 2020 de 18h à 20h**, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera à l'administration communale, dans la salle du conseil, pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil. (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Crémînes, le 19 août 2020

Le Conseil communal



### Eschert

#### Assemblée communale – rappel

Le conseil communal rappelle aux citoyens-ennes ayant le droit de vote en matière communale que la prochaine assemblée communale se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 20h à la Maison communale à Eschert avec l'ordre du jour suivant:

##### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes communaux 2019.

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



### Berne

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526; Le Pichoux - Front.BE/JU (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan).

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

**Tronçon:** Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis l'entrée des gorges jusqu'à la frontière cantonale BE/JU.

**Durée:** Fermeture du lundi 24 août à 7h au vendredi 28 août 2020 à 16h.

**Exceptions:** Aucune.

**Conduite de la circulation:** Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa).

**Restrictions:** Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

**Motif:** Travaux d'abattage d'un massif rocheux instable.

Les travaux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux

3. Prendre connaissance du décompte final des travaux sur le réseau d'eau propre pour le changement d'une trivanne sur la route cantonale et accepter le dépassement de crédit de CHF 10'171.35.

4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la réfection d'une conduite d'eau propre le long de la route cantonale entre les parcelles 558 et 218.

5. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de la protection civile (PCi) du Jura bernois.

6. Divers

En raison de la situation sanitaire et vu la surface de la salle communale, en plus des mesures de désinfection à l'entrée, le port du masque sera obligatoire.

Eschert, le 12 août 2020

Conseil communal

## Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 665, au lieu-dit : «Tunnel Raimeux Portail Sud», commune d'Eschert.

Projet : échange d'antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et l'Office Fédéral des Routes OFROU/ETRS.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérant : Madame Angeles Negrillo Schmid, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Auteur du projet : Madame Angeles Negrillo Schmid, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle N° 664, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Projet : Agrandissement du bâtiment N° 5 (garage et véranda), construction en annexe d'un garage, installation d'une clôture

Dimensions et genre : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Plan de Quartier Vergers sous Village

Dérogation requise : art. 80 LR (distance à la route insuffisante), RCC, art. 19 al. 2, Alignement, plan de quartier 1

Protection des eaux : Surface voie d'accès, évacuation par infiltration. Nouvelle surface de toiture, via le réseau existant selon système séparatif

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement**.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 17 août 2020

Conseil communal

## **Loveresse**

Informations communales

### Votations du 27 septembre 2020

Le bureau de vote pour le scrutin du 27 septembre 2020 est nommé comme suit :

Président : M. Sébastien Schaer.

Membres : M<sup>me</sup> Mihaela Boz et M. Joan Schnegg.

Suppléants : M<sup>lle</sup> Nadine Flotron et M. Goce Naunov.

### Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés par le conseil communal :

- à ABS Immobilier pour l'aménagement d'une terrasse à plein-pieds, ajout d'une entrée côté Ouest, pose de velux, installation d'un poêle, pose d'une fenêtre côté Est et agrandissement d'une fenêtre côté Nord, sur parcelle N° 664, au lieu-dit la Fenatte 8 ;

- à M. François Niederhäuser pour le remplacement des installations de chauffage existantes par une pompe à chaleur extérieure, pose de deux velux dans les combles et aménagement d'un appartement au sous-sol du bâtiment, sur parcelle N° 629 au lieu-dit Chemin des Prés 2.

Loveresse, le 17 juillet 2020

Conseil communal

### Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI)

Selon l'Ordonnance sur les communes (OCO) article 114, le conseil communal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace. De ce fait, le conseil communal a, lors de sa séance du 14 juillet 2020, adopté l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI). Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Elle entre en vigueur dès le 14 juillet 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

#### Voies de recours :

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 17 août 2020

Le Conseil communal

### Remise gratuite de masques de protection

Pour soutenir au mieux les communes dans la préparation à une éventuelle deuxième vague, l'OC-Cant par Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Alain

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

Schnegg, a proposé aux communes intéressées d'obtenir des masques de protection gratuitement.

Un contingent de dix masques par habitant et habitante a été fixé.

La commune distribuera ces prochains jours ces masques à la population.

Loveresse, le 17 août 2020

Le Conseil communal

### Assemblée des bourgeois du lundi 21 septembre 2020 à 20h au collège

Ordre du jour

- Réserve forestière « Envers de Montoz ».
- Consentir au report d'une servitude à charge du feuillet 468 de Loveresse, en faveur du feuillet 654 de Valbirse 2 (Malleray).
- Accepter l'avenant au contrat de servitude adapté pour le transfert de données numériques pour la ligne électrique Sorvilier-Reconvilier en faveur des BKW, parcelle N° 468.
- Réfection du toit de la bergerie.
- Projet de réfection de la charrière.

Loveresse, le 17 août 2020

Conseil communal

## **Moutier**

Procédure d'information et de participation

### Plan directeur communal localisé «Moutier Centre-Ville»

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative au plan directeur susmentionné.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public

**du 19 août 2020 au 4 septembre 2020 inclusivement** aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2<sup>e</sup> étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées **par écrit, jusqu'au 4 septembre 2020**, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 19 août 2020

Conseil municipal

## Avis de construction

Requérant : Société coopérative de construction TOUSLOGIS, par M. Jean-Philippe König, Crêt-de-la-Rive 20, 2740 MOUTIER.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement : Parcelle N° 1679, Rue Beauregard 20 et 22.

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H3.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme



### Avis de construction

Requérant: Gerber Claude, rue de Chalière 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement: Parcelle N° 1460, rue de Chalière 25.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split; Pose de capteurs photovoltaïques en toiture.

Zone: H3.

Dérogation: Art. 80 LR.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Ecole à journée continue, facturation – Appel aux parents

A la suite d'un contrôle approfondi mené par la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et conformément à la décision rendue le 24 juin 2020, il apparaît que des sommes ont été facturées en trop aux parents, pour les années scolaires auditées allant de 2014-2015 à 2018-2019.

Les personnes concernées sont invitées à adresser leurs demandes de remboursement et de restitution par courrier à la Caisse municipale (Adresse: rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier; courriel: info.cam@moutier.ch) **jusqu'au 30 novembre 2020**.

Moutier, le 5 août 2020

Conseil municipal

### Promenades dans les prés et terrains de cultures

#### Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit **du 15 avril au 15 octobre**, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Moutier, juillet 2020

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Grimm Oriane, Pré Boivin 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 3226, Pré Boivin 1.

Projet: Isolation périphérique du bâtiment. Création d'une terrasse de 25 m<sup>2</sup> et modification d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Nord. Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

Zone: Agricole.

Dérogation: Art. 24 LAT.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites

par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Anker Jean, chemin des Combattes 11, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 2723, chemin des Combattes 11.

Projet: Aménagement de deux places de parc, côté Nord.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Membrez Stephan, chemin des Bouleaux 8, 2740 Moutier

Auteur du projet: Younergy Solar SA, 1015 Lausanne

Emplacement: Parcelle N° 1636, chemin des Bouleaux 8

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Commune bourgeoise Moutier

#### Assemblée générale ordinaire

Assemblée générale ordinaire de la commune bourgeoise de Moutier, le mercredi 23 septembre 2020 à 19h30, grande salle du Foyer, Rue du Clos 3 à Moutier

#### Ordre du jour

1. Comptes 2019
2. Discuter et accepter le transfert et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à charge de la ferme de la Montagne de Moutier en faveur des époux Leuenberger-Zeller Claudia et Beat
3. Société de chauffage à distance de Moutier SA
  - a. Discuter et accepter le principe d'adhésion à la nouvelle société
  - b. Fixer et accepter le montant de la participation financière comme apport au capitalactions
4. Divers

Les ayants droit au vote peuvent venir consulter durant 10 jours avant l'assemblée du 23 septembre 2020, les documents liés aux points 1 à 3 auprès du secrétariat de la bourgeoisie durant les heures

d'ouverture, soit le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 8h à 11h.

Moutier, le 19 août 2020

Le Conseil de bourgeoisie



### Perrefitte

Communications du Conseil municipal

#### Restriction d'eau

Le temps sec que connaît notre région depuis le début de cette année provoque malgré quelques orages, une forte diminution du débit de la source communale. Au vu de cette situation, le service des eaux de la commune de Perrefitte, même s'il n'est pas encore question de pénurie, a décidé de fermer les fontaines communales et invite la population concernée à faire preuve de retenue quant à l'utilisation de l'eau. La situation s'en trouvera nettement améliorée si les quelques mesures ci-après sont dorénavant respectées: interdiction de laver les voitures et restriction de l'arrosage par des moyens mécaniques (jets) ou automatiques.

Perrefitte, le 19 août 2020

Le Conseil municipal



### Petit-Val

Communication du Conseil communal

#### Plan général d'alimentation en eau

L'Office des eaux et des déchets du canton de Berne a approuvé, le 16 juillet 2020, le Plan général d'alimentation en eau (PGA) de la Commune mixte de Petit-Val.

Ce document peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Souboz, le 19 août 2020

Conseil communal



### Reconvilier

#### COVID-19 – Masques de protection

Suite aux dernières mesures prises par le Conseil fédéral dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au COVID-19, la Municipalité de Reconvilier met gratuitement à disposition de ses citoyens des masques de protection.

Chaque résident de la Commune de Reconvilier, uniquement sur demande préalable auprès de l'administration par téléphone au 032 482 73 86 ou par email à g.haab@reconvilier.ch, pourra venir retirer sa commande auprès du guichet de la police administrative. 10 masques de protection seront mis à disposition par personne.

Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent se conformer strictement aux directives émises par les autorités compétentes. La distanciation sociale et le respect des règles d'hygiène sont toujours valables et restent la meilleure manière de se protéger et de protéger les autres.

Reconvilier, le 12 août 2020

Conseil municipal, Dicastère de la Santé

### Avis de construction

Requérant: Maire Raymond, Les Molez 13, 2732 Reconvilier.

Propriétaires: Nussbaumer-Maire Kathia, Rue Marzon 14, 2738 Court et Maire Corinne, Rue Jakob 46, 2504 Bienne.

**Auteur du projet:** Maire Raymond, Les Molez 13, 2732 Reconvilier.

**Emplacement:** Parcelle N° 1191, Les Molez 13.

**Projet:** Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante.

**Dimensions:** Selon plans déposés.

**Zone:** H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 12 août 2020

Le secrétariat municipal

## Avis de construction

**Requérants:** Madame Vivienne Stöhr et Monsieur Maxime Ansia, Les Prailats 4, 2336 Les Bois.

**Emplacement:** parcelle N° 1523, au lieu-dit: «Flueliloch 1», commune de Reconvilier.

**Projet:** changement d'affectation du chalet de la Golatte en habitation principale sans modifications du bâtiment.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogation:** art. 24 LAT.

**Recensement architectural:** objet C, digne de conservation, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 2492 entrée en force le 30.06.2020.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Roches

### Avis de construction

**Requérants:** Urs et Sabrina Amstutz Haut du Village 44, 2762 Roches.

**Auteur du projet:** Urs et Sabrina Amstutz.

**Emplacement:** parcelle N° 213, Haut du Village 44.

**Projet:** Agrandissement de la place de parc existante, construction d'un couvert à voiture, construction d'un mur en blocs de granit de couleur gris 30/30.

**Genre de construction:** selon plans déposés.

**Zone:** H2.

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2020 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 24 juillet 2020

Conseil communal

### Avis de construction

**Requérant:** von Wyss Arsène, Milieu du Village 27, 2762 Roches.

**Auteur du projet:** von Wyss Arsène.

**Emplacement:** parcelle N° 49, Milieu du Village 27b.

**Projet:** réfection et rallongement du toit existant de l'annexe et fermeture d'une fosse existante par une dalle en béton.

**Genre de construction:** selon plans déposés.

**Zone:** VA, objet C digne de protection.

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 10 septembre 2020 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 23 juillet 2020

Conseil communal

### Avis de construction

**Requérant:** Monsieur Fabien Bouduban, Le Trondai 54, 2762 Roches.

**Auteur du projet:** Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

**Emplacement:** parcelles N° 580 et 581, au lieu-dit: «Le Trondai 54», commune de Roches.

**Projet:** transformation des aménagements extérieurs: pose d'un vieux grenier, création de nouveaux murs en pierre sèche avec pose de nouveaux portails entre les murs, plantation d'arbres et arbustes, installation d'une petite station d'épuration, assainissement et extension de la cave enterrée existante.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LCFO.

**Recensement architectural:** bâtiment digne de protection, objet c, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N°3979 du 25.10.1972.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Roches (BE), Lot 4

L'ensemble du territoire de la commune de Roches (BE) a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement) de la mensuration.

Sur le secteur des Hautes Roches, l'œuvre cadastrale a fait l'objet d'un redressement.

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du **lundi 24 août 2020 au mercredi 23 septembre 2020** à l'administration communale de Roches (loi cantonale sur la géoinformation LCGéo, article 38).

Les mutations 2019.9, 2020.1 et 2020.2 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 3 septembre 2020 de 18h30 à 21h, Monsieur Bernard Studer, ingénieur géomètre, sera présent à la salle communale de Roches pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Roches, le 14 août 2020

Conseil communal



## Saules

### Coronavirus - maques de protection

La commune de Saules met gratuitement à disposition de chacun de ses habitants dix masques de protection. Les intéressés sont invités à venir les retirer auprès du secrétariat communal, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Saules, le 19 août 2020

Conseil communal



## Tavannes

### Appel aux héritiers

M<sup>me</sup> Anna Vuattoux-Medici, née le 17 septembre 1933, fille de Medici Carlo et Maria née Scandella, originaire de La Baroche JU, veuve de feu M. Jean-Paul Henri Vuattoux, lors de son décès légalement domiciliée à Tavannes, est décédée le 22 avril 2020.

Les héritiers légaux de M<sup>me</sup> Anna Vuattoux-Medici n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3<sup>e</sup> publication de la présente communication en présentant les pièces d'état civil attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 19 août 2020

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérante:** Municipalité de Tavannes, Grand-rue 1, 2710 Tavannes.

**Auteur du projet:** Raumbureau GmbH Architectes, Feldstrasse 133, 8004 Zürich.

**Emplacement:** parcelle N° 517, au lieu-dit: «Rue des Sources 2», commune de Tavannes.

**Projet:** démolition du bâtiment existant (Rue des Sources 2), construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec panneaux photovoltaïques en toiture, construction d'un pavillon et aménagement de places de jeux/sport.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** ZBP 5 «Pôle scolaire et sportif».

**Zone de protection:** périmètre de protection des sites (PPS).

**Recensement architectural:** ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 août 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.



**Avis de construction**

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Salomé et Matthias Scheidegger, Rue de la Promenade 1, 2710 Tavannes.

Projet : transformation et assainissement du bâtiment Rue de la Promenade 1, notamment la réfection et le rehaussement de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques, l'isolation périphérique des façades et le remplacement des fenêtres, l'aménagement d'un nouvel accès pour véhicules, l'installation d'une citerne pour la récupération des eaux de pluie et d'une autre à pellet enterrées, parcelle N° 1115 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article A123 al. 2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics

**Avis de construction**

Requérant : M. Dimitri Savoldelli, Chemin des Cerisiers 3, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'un cabanon de jardin avec cheminée sur la parcelle N° 854 au chemin des Cerisiers en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics

**Avis de construction**

Requérant : Axis SA, Angelica Ibarra, Rue des Moulins 18, 2800 Delémont.

Projet : modification du projet de construction d'un immeuble au chemin du Grand-Clos sis sur la parcelle N° 1790 en zone H2 à Tavannes, notamment l'ajout d'un étage avec un nouvel appartement, l'agrandissement des cuisines ouest, des balcons est et la modification de l'emplacement de fenêtres en façades nord et sud.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 août 2020

Le chef des travaux publics



**Bureau de vote pour les votations fédérales et élection communale du 27 septembre 2020**

- Président : Monsieur Stève Blaesi
- Vice-président : Monsieur André Rothenbühler
- Secrétaires : Madame Laetitia Batscher  
Madame Laurence Bratschi

- Membres : Monsieur Cliff Leuenberger  
Monsieur Sacha Jabas  
Monsieur Matteo Lommano  
Madame Georgia Jobé  
Madame Gabrielle Manuela Jorge Costa  
Madame Luana Markovic  
Madame Léora Müller  
Madame Pamela Kauer  
Madame Jessica Kiener  
Monsieur Stoyan Kipfer  
Monsieur Joël Kler  
Monsieur David Krebs
- Suppléants : Madame Marine Meier  
Madame Lory Meraglia  
Monsieur Romain Mercerat  
Monsieur Silvan Meyer  
Monsieur David Miserez  
Madame Lucie Meyer

Bévilard, le 17 août 2020

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage : Bühler Bertrand et Béatrice, Champ Pention 13, 2735 Bévilard.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Adresse du projet : BF 800, Champ Pention 13, 2735 Bévilard, Commune de Valbirse.

Description du projet : installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H2.

Dérogation : demande de dérogation à l'article 44 al. 4 du règlement de construction de Bévilard.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 24 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Amacher Céline et Jérôme, Champ de la Pierre 13, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Liechti SA, Rue du Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet : BF 1619, Champ de la Pierre 13, 2735 Malleray.

Description du projet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau avec élément à l'extérieur, au Sud du bâtiment, en remplacement du chauffage à mazout existant.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 28 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

**Demande de permis de construire après-coup**

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet : Oliveira France et Edgar, Clos Véléz 10, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1331/1333, Clos Véléz 10, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

Description du projet : construction de 3 murs en béton au Nord et à l'Ouest, réfection de la place d'accès, aménagement d'un WC et canalisations, place de jeux pour enfants et cabane pour chien.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

Requérants/maître d'ouvrage : Société coopérative d'habitation Les Côtes, 2735 Bévilard.

Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 788, La Jonction 9, 2735 Bévilard, commune de Valbirse.

Description du projet : Création d'une place de parc de 60m<sup>2</sup> en enrobé bitumineux.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H3.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020, inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Madame Yolanda Marcote, Lindenweg 14, 2532 Macolin.

Auteur du projet : Charles Scheidegger, Bergerie d'Orange 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet : BF 133, Rue Aimé Charpilloz 38, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet : démontage d'un cabanon de jardin et ensemencement.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H3.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020, inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Monsieur Flotron Pascal, Ch. des Pinsons 7, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Liechti SA, Route de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes.

Adresse du projet : BF 1297, Ch. des Pinsons 7, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, à l'Est de la maison.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 août au 11 septembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2020

Commune mixte de Valbirse

## Deux dates pour la distribution de masques

La Commune mixte de Valbirse va mettre à disposition de ses citoyennes et citoyens des masques de protection contre le Covid. Chaque habitant âgé de 12 ans et plus pourra, s'il le souhaite, en obtenir 10 gratuitement.

Pour ce faire, deux dates de distribution ont été fixées :

- le jeudi 27 août 2020, de 15 h à 18 h 30, en bas de l'administration communale à Bévillard (rue Aimé Charpilloz 2)
- le jeudi 3 septembre 2020, de 15 h à 18 h 30, sous le couvert de la Salle communale à Malleray et devant l'école à Pontenet.

Ces masques proviennent du stock du canton, qui a proposé aux communes de leur transmettre gracieusement son surplus.

Bévillard, le 17 août 2020

Commune mixte de Valbirse

## Séance du Conseil général : plan de protection

Le Conseil général se réunira le lundi 24 août. L'administration a préparé, en concertation avec le président du Conseil général, un plan de protection Covid. Les membres du public seront notamment tenus de porter un masque.

Ce document peut être consulté sur le site internet de la commune, sous la rubrique des actualités. La Commune remercie toutes les personnes qui assisteront à la séance de s'y tenir.

Bévillard, le 17 août 2020

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Syndicat de communes du Centre Régional de compétences et de protection civile du jura bernois

### Assemblée des délégués

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

**Jeudi 24 septembre 2020 à 19h30 à la salle Communale de Court – La Valle 19, 2738 Court**

#### Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 60 de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2019
4. Election du vice-président des assemblées
5. Rapport du cdt OPCJb
  - 5.1. Présentation du Vice-Commandant – instructeur OPCJb – M. Cyril Scheidegger
  - 5.2. Présentation de l'avancée des travaux « réorganisation »
  - 5.3. RETEX COVID-19
6. Comptes 2019
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Rapport des vérificateurs
  - 6.3 Approbation des comptes 2019
7. Crédit d'investissement de CHF 80'000.– pour l'achat de matériel
8. Divers et imprévus

Tramelan, le 13 août 2020

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président : Dave von Kaenel

Le secrétaire : Donovan Ducommun

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	41	37	07.10.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
34	30	19.08.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
35	31	26.08.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
36	32	02.09.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
37	33	09.09.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
38	34	16.09.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi				
39	35	23.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi				
40	36	30.09.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi				



## informations pratiques



### Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

#### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Mercredi** 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

#### Service social:

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

#### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

#### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

#### Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

#### Horaire

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h  
**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

#### Téléphones

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

**Site internet**  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

**i** **informations pratiques**



**Tavannes**

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h  
Jeudi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

**Téléphones**

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



**Valbirse**

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com/valbirse](https://facebook.com/valbirse)

**Heures d'ouverture**

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



**Sorvilier**

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm.sorvilier@bluewin.ch](mailto:adm.sorvilier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)